

Affectation de l'excédent annuel de 10 M\$

Des réserves pour faire face aux risques et aux besoins en habitation

Le 2 juillet 2024 – En considérant l'excédent de 10 M\$ dégagé de l'exercice financier 2023, le conseil municipal a adopté une résolution qui précise la façon dont les sommes seront affectées, conformément à la *Politique de gestion de la dette à long terme et des excédents de fonctionnements*.

La création de réserves financières permettra à la Ville de réduire son endettement, de faire face aux imprévus et de répondre à la forte demande en matière de logements abordables. Favoriser un contexte d'abordabilité est d'ailleurs l'une des orientations de la Politique d'habitation adoptée en 2023.

Affectation	Montant
Excédent affecté au V.G.	30 968 \$
Excédent affecté au remboursement de la dette	1 624 700 \$
Excédent affecté aux programmes de rénovation	1 124 700 \$
Excédent affecté aux risques d'opérations	843 500 \$
Réserve financière – En environnement	449 900 \$
Réserve financière – Fonds de dév. logement social	337 400 \$
Réserve financière – Fonds de dév. logement abordable	1 337 400 \$
Excédent affecté – Litiges et éventualités	281 200 \$
Excédent affecté – Infrastructures sportives	281 200 \$
Excédent affecté – Quartier urbain durable Le Relais	281 200 \$
Excédent affecté – Budget collaboratif	281 200 \$
Réserve financière – Fonds de dév. social	168 700 \$
Réserve financière – Fonds de dév. économique	112 500 \$

Ces appropriations totalisent un montant de 7 154 568 \$. La balance soit 2 840 143 \$ sera conservée dans l'excédent de fonctionnement non affecté, comme le prévoit la *Politique*.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique